

# QUE FAIRE ?

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la **présence de chenilles de processionnaires** ?

- Si elles se trouvent sur une zone peu fréquentée, pas besoin d'intervenir !
- En revanche, **si leur présence représente un risque élevé** (cours d'école, parc fréquenté, etc.), il faut s'en protéger !

Il existe **plusieurs méthodes pour gérer les populations** de processionnaires que vous retrouverez sur la page dédiée du site [chenille-risque.info](http://chenille-risque.info)

**Pour votre santé et sécurité, préférez intervenir avec l'avis et les conseils de professionnels.**

## Risque de confusion

Les chenilles de processionnaires peuvent être confondues avec d'autres espèces, urticantes ou non. **Retrouvez les risques de confusion sur la page dédiée du site [chenille-risque.info](http://chenille-risque.info).**

## Signalez-les !

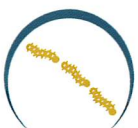
Un doute sur la présence de chenilles autour de chez vous ?

- Prenez une photo et envoyez-la nous.
- **Remplissez le formulaire** de signalement accessible sur notre site internet.
- Contactez votre mairie !

# CONTACTS



**FREDON**  
FRANCE



OBSERVATOIRE  
DES  
CHENILLES PROCESSIONNAIRES



[chenille-risque@fredon-france.fr](mailto:chenille-risque@fredon-france.fr)



+33(0)7 68 99 93 50



+33(0)1 53 83 71 75



Plus d'infos (confusions possibles, répartition, contacts locaux, etc.) :

[www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info)



Retrouvez l'Observatoire des chenilles processionnaires sur les **réseaux sociaux** !



**Chenilles de Processionnaires du pin et du chêne NE PAS TOUCHER !**



**Les processionnaires, quel calvaire !**